

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Soleiha à Bessières.

Votants :

CCHT : Chantal AYGAT, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI, Serge BAGUR

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Patrick CATALA, Christian ROUGE

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Brigitte GALY, Véronique MILLET

CCF : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Philippe PETIT, Jean-Paul VASSAL, Gilbert COMBIER

CCVA : Nathalie GILARD, Marie-Hélène PEREZ, Roger VIALAS

Absents ayant donné pouvoir : Jean BOISSIERES à Gilles MARTIN, Didier LAFFONT à Didier CUJIVES, Véronique CHÊNE à Joël CAMART, Sabine GEIL-GOMEZ à Patrice SEMPERBONI, Jeanine GIBERT à Guy NAVLET

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine : Ressources Humaines

Délibération n°: 18/87

Objet : Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Président expose à l'Assemblée que l'accompagnement du développement de l'économie traditionnelle, de l'économie touristique, de l'expérimentation « territoire connecté » ainsi que du dispositif européen Leader implique le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Il propose de recruter un agent contractuel au grade de rédacteur territorial –catégorie B- pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur une période de 6 mois allant du 1^{er} septembre 2018 au 28 février 2019 inclus.

Cet agent assurera les fonctions de chargé de mission développement territorial : il accompagnera les porteurs de projets pour développer l'économie traditionnelle et le tourisme, pilotera le projet « territoire connecté », et assurera le suivi du dispositif Leader, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet agent percevra le traitement afférent au grade de rédacteur territorial correspondant à l'Indice Brut 475, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités, au grade de rédacteur - catégorie B, indice brut 475 - sur un poste de chargé de mission développement territorial,
- donner mandat au Président pour signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 26 juin 2018.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 26 juin 2018
Au registre sont les signatures